



ACADÉMIE DE VERSAILLES



Versailles, le 25 mai 2007

**Le Recteur
Chancelier des universités**

Dossier suivi par :
Anaïs GILBERT

Tél. 01 30 83 40 19
Fax 01 39 50 02 47
Mél : anais.gilbert@ac-versailles.fr

Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

Le Recteur de l'académie de Versailles
Chancelier des Universités

à

- . Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissement
- *pour attribution* -
- . Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
d'Académie-Directeurs des services départementaux
de L'Éducation Nationale
- . Monsieur l'administrateur provisoire de l'IUFM de
l'Académie de Versailles
- . Madame le Doyen des IA IPR
- . Monsieur le Coordonnateur des IEN
- . Madame la Déléguée Académique à la Formation
des Personnels Enseignants
- . Monsieur le Directeur du Centre Académique
d'Aide aux Écoles et Établissements
- . Mesdames et Messieurs les Inspecteurs du Second
Degré - IA-IPR et IEN-EG/ET
- *pour information* -

OBJET : Rentrée scolaire 2007/2008

- **Accueil et accompagnement des néo-titulaires sortant d'IUFM**
- **Dispositif spécifique concernant 139 établissements**

**I - ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DE TOUS LES NÉO-TITULAIRES
SORTANT D'IUFM**

L'accueil et l'accompagnement des néo-titulaires entrant dans le métier représentent un des chantiers prioritaires de l'académie de Versailles qui reçoit, chaque année, un nombre important d'enseignants sortant d'IUFM d'autres académies.

Pour tous les néo-titulaires, l'accueil dans l'établissement est particulièrement important. Je sais l'attention que vous y portez traditionnellement. Je vous demande de veiller également à un suivi au cours de l'année et, notamment, d'avoir une attention particulière pour les TZR néo-titulaires, qu'ils soient rattachés administrativement ou nommés à l'année dans votre établissement.

Dans le cadre de cette politique d'accueil, tous les néo-titulaires sortant d'IUFM (ex PLC2 et ex PLP2) seront réunis par les inspecteurs de leur discipline avant les vacances de Toussaint. Je vous demande de veiller à la bonne diffusion de cette information et de vous assurer de leur présence à ces réunions.

Un portail d'information a été créé à leur intention à l'adresse suivante :

<http://www.ac-versailles.fr/rh/neos/>



La liste des établissements figure en annexe I

II - DISPOSITIF SPÉCIFIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES NÉO-TITULAIRES SORTANT D'IUFM AFFECTÉS DANS UN ÉTABLISSEMENT PRÉSENTANT DES CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES

1- CADRE DU DISPOSITIF SPÉCIFIQUE D'ACCOMPAGNEMENT

Ce dispositif spécifique concerne les néo-titulaires enseignants et CPE sortant d'IUFM affectés à l'année sur poste définitif dans les établissements dont la liste figure en annexe I.

L'annexe II indique les établissements entrant dans le dispositif et ceux sortant du dispositif en 2007-2008.

1.1 – Critères retenus dans le choix des établissements

Mis en place à la rentrée 2001 et progressivement étendu, ce dispositif spécifique concerne, à la rentrée scolaire 2007/2008, 139 établissements (collèges, LP ou SEP) qui présentent des caractéristiques particulières. Le nombre de néo-titulaires traditionnellement affectés dans ces établissements, le taux de rotation des personnels, l'environnement géographique et socioculturel sont les principaux critères qui ont présidé au choix de ces établissements.

Les 21 collèges du Réseau Ambition Réussite en font bien entendu partie.

À cette rentrée, le bénéfice de ce dispositif est étendu à des établissements d'enseignement professionnel des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise.

Ce dispositif d'accompagnement vise prioritairement à faciliter l'intégration des néo-titulaires dans les établissements, à stabiliser les équipes afin de contribuer à une meilleure réussite scolaire des élèves et à conforter la professionnalisation de ces enseignants.

1.2 – Les différents volets de l'accompagnement des néo-titulaires

Un accompagnement réussi s'appuie sur l'implication de tous les acteurs, qu'il s'agisse des Inspecteurs d'Académie-Directeurs des services départementaux, des corps d'inspection, des personnels de direction, des enseignants expérimentés, des formateurs de l'IUFM, du Centre académique d'aide aux écoles et établissements (CAAEE) ou de la Délégation académique à la formation des personnels de l'Education Nationale (DAFPEN), sensibilisés à la problématique de l'entrée dans le métier.

En conséquence, le dispositif spécifique d'accompagnement repose sur les dispositions suivantes :

- Une mobilisation forte des corps d'inspection qui assureront un suivi des néo-titulaires sous des formes variées et adaptées. Ils pourront par exemple aider à faire le point individuellement ou en équipe, et accompagner des initiatives intéressantes.
- La désignation de référents au sein de l'équipe enseignante : le référent sera choisi par le chef d'établissement, en concertation avec les inspecteurs, de préférence dans l'établissement et dans la discipline de l'entrant néo-titulaire. Sa désignation doit intervenir au



cours du mois de septembre et ses références doivent être communiquées à la DAFPEN pour la fin du mois de septembre. Cette désignation conditionne l'attribution des heures supplémentaires.

Le cahier des charges, que vous trouverez en annexe III, précise le rôle de l'enseignant référent et doit lui être impérativement communiqué et expliqué.

L'accompagnement par le référent représente au moins sept demi-journées par néo-titulaire.

Garants de la transmission auprès des néo-titulaires du niveau d'exigence et de qualité attendus dans l'exercice du métier d'enseignant, les référents exercent une mission importante. Une formation de 9 heures leur est spécifiquement destinée dans le PAF. Elle est vivement conseillée.

- La mise en œuvre d'un accompagnement, réparti sur l'année et majoritairement sur les premier et second trimestres de l'année scolaire 2007/2008, comprend trois volets :

➤ 1^{er} volet : accueil et accompagnement

a) accueil

- dans l'établissement, présentation de l'environnement et des ressources locales,
- dans le département, présentation du dispositif et des possibilités d'individualisation de l'accompagnement.
- dans la discipline, par les inspecteurs, avant la Toussaint.

b) accompagnement

Tout au long de l'année par le référent désigné par le chef d'établissement et les personnes ressources de l'établissement (professeur principal d'une des classes du néo-titulaire, coordonnateur de la discipline, ...).

➤ 2^{ème} volet : accompagnement spécifique et commun, le mardi ou le jeudi après-midi

Les trois axes de ce deuxième volet sont mis en cohérence et se complètent. Au total, 60 h (maximum) de formation soit une demi-journée hebdomadaire en début d'année scolaire selon les groupes, puis tous les 15 jours.

a) Accompagnement didactique et pédagogique dans la discipline de l'enseignant (12h)

Quatre demi-journées à partir d'octobre

Cet accompagnement est défini par les inspecteurs en relation étroite avec le coordonnateur de la formation continue de la discipline et les professeurs formateurs, en prenant en compte les besoins des néo-titulaires. L'objectif est d'aider les enseignants et CPE à répondre aux situations diverses rencontrées dans l'enseignement de leur discipline ou dans leur spécialité. Il est mis en œuvre par l'IUFM.

La répartition selon les disciplines figure en pages 5 et 6

Important



b) Analyse de pratiques professionnelles en groupes pluridisciplinaires (12h)

Quatre demi-journées de janvier à avril

L'objectif est de faire le point sur sa pratique, mutualiser les expériences, les découvertes et les réussites, identifier les problèmes et construire collectivement des réponses, repérer les ressources et possibilités de formation.

Cet accompagnement est également mis en œuvre par l'IUFM.

c) Prévention de la violence en groupes pluridisciplinaires (9 h)

Trois demi-journées à partir d'octobre.

Ce module est défini et mis en œuvre par le CAAEE. Il se compose de 3 séances de 3 heures (1^{ère} séance octobre, 2^{ème} séance en novembre, 3^{ème} séance en janvier).

La prévention des violences qui peuvent survenir en milieu scolaire inclut la lutte contre les actes délictueux et répréhensibles commis par les élèves. Elle englobe plus largement le repérage, l'anticipation et la gestion des perturbations de l'organisation scolaire et des situations qui entravent les apprentissages et la relation éducative.

Ces différentes dimensions sont abordées au cours des 3 séances en partant de l'analyse de situations vécues par d'autres enseignants. Il s'agira d'être en mesure de réagir à bon escient face à des faits et des circonstances extrêmes et d'installer au quotidien des démarches préventives.

➤ 3^{ème} volet : formations individualisées (environ 27h)

Le calendrier des sessions de formation est joint en annexe IV

En fonction des besoins qu'il a identifiés, le néo-titulaire est appelé à participer à une action de formation continue inscrite dans le PAF ou à une formation collective organisée dans l'établissement ou le bassin ou encore à une formation construite spécifiquement et mise en œuvre par l'IUFM. Par exemple, sur des thèmes liés aux élèves à besoins particuliers (SEGPA, élèves non francophones) ou des thèmes liés à l'exercice du métier (s'exprimer à l'oral par l'improvisation théâtrale, établir des partenariats culturels, co-observer une classe entre néo titulaires..).

2 - MODALITÉS D'ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

2-1 - Personnels bénéficiaires du dispositif d'accompagnement spécifique

Si votre établissement est inclus dans la liste rappelée en annexe 1, il s'agit :

- Obligatoirement des néo-titulaires enseignants et CPE, sortant d'IUFM, affectés à titre définitif dans votre établissement pour cette rentrée 2007.
- S'ils en expriment le besoin, des enseignants et des CPE sortant d'IUFM à la rentrée 2006, nommés dans l'un des établissements concernés par le dispositif spécifique et qui n'auraient pas pris leur poste en 2006/2007 en raison de congés.



Vous me ferez connaître, **pour le 7 septembre 2007**, le nom des enseignants demandeurs (à l'attention du Directeur des Ressources Humaines) par courrier électronique à l'adresse suivante :

ce.drh@ac-versailles.fr

2-2 - Organisation du service des personnels enseignants et CPE

Les personnels entrant dans le dispositif d'accompagnement gardent la même obligation réglementaire de service que leurs collègues mais doivent être en mesure de suivre les différentes séquences qui leur sont offertes. A cet effet :

→ 1,5 heure poste hebdomadaire est déduite de leur temps de présence devant élèves

La Division de l'organisation scolaire effectuera l'acte de décharge permettant de libérer les heures dans le TRM.

Les CPE et les documentalistes ne bénéficient d'aucune décharge horaire mais le service sera adapté en fonction de la formation.

Cette diminution du temps de service devant élèves vous permettra de libérer dans l'emploi du temps des enseignants, selon leur discipline soit le mardi après-midi, soit le jeudi après-midi, ces demi-journées étant réservées aux regroupements de néo-titulaires.

Toutes les séquences d'accompagnement sont obligatoires pour le néo-titulaire. Un contrôle systématique des absences sera effectué et, si elles ne sont pas justifiées, des retenues sur salaires pourront être opérées.

Je rappelle qu'aucune heure supplémentaire ne doit être attribuée à un néo-titulaire.

2-3 - Organisation des demi-journées de formation 2007-2008

Les demi-journées à libérer seront les suivantes :

➤ **soit le mardi après-midi, soit le jeudi après-midi**

- CPE
- EPS

➤ **Le mardi après-midi**

- Documentation
- Physique chimie
- Arts appliqués
- SVT
- Arts plastiques
- Technologie
- Éducation musicale
- Lettres histoire
- Lettres

➤ **Le jeudi après-midi**

- Histoire- géographie
- Mathématiques
- Langues (*allemand-anglais- arabe- espagnol-*)
- Math-sciences
- Lettres langues (anglais - espagnol)

Important



- italien- portugais)*
- Économie gestion LP
- Économie gestion LT
- STI LP
- STI LT
- SBSSA
- SMS

2-4 – Dotation d'accompagnement

Outre la décharge horaire d'1,5 heure par néo titulaire enseignant (sauf les documentalistes), 18 HSE seront versées par référent et par néo titulaire encadré.

III – ACCOMPAGNEMENT DES TZR-AFA (OPERATION EXPÉRIMENTÉE EN 2005/06 RECONDUITE EN 2006/07 ET 2007/08)

Expérimenté en 2005/06, le dispositif d'accompagnement destiné aux néo-titulaires titulaires de zone de remplacement affectés à l'année dans les établissements du dispositif (allégé par rapport à l'accompagnement des néo-titulaires affectés sur postes définitifs) est reconduit.

Ces TZR ne bénéficient d'aucune décharge horaire. Basée sur des modules de formation d'une durée totale de 18 heures, proposée sur la base du volontariat, cette formule, suivie par 27 néo-titulaires en 2006-2007, a été reçue très favorablement. Vous recevrez en début d'année scolaire les instructions particulières relatives à ce dispositif.

* *
*

Je compte sur votre engagement pour faciliter la mise en œuvre de ces dispositifs d'accompagnement. En effet, il est fondamental pour l'avenir que nous réussissions, ensemble, à faciliter l'entrée dans le métier des enseignants nouvellement recrutés et à les stabiliser dans notre académie.

Le Recteur de l'Académie

Alain BOISSINOT

